



DEST. : CDS & Co. (sie-cainfo@cds.ca)

OBJET : AVIS DE RACHAT
Actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables de série AO de BCE Inc. (CUSIP 05534B620)

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE, conformément aux modalités des actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables de série AO (les « actions privilégiées de série AO ») de BCE Inc. (« BCE » ou la « Société »), BCE a choisi de racheter la totalité de ses actions privilégiées de série AO en circulation le 31 mars 2022 (la « date de rachat »), au prix correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série AO, déduction faite des impôts que la Société doit déduire et retenir (au total, le « prix de rachat »).

Le 2 février 2022, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,26625 \$ par action privilégiée de série AO. Il s'agira du dernier dividende sur les actions privilégiées de série AO et il sera versé de la manière habituelle le 31 mars 2022 aux actionnaires inscrits en date du 28 février 2022. Après le 31 mars 2022, les porteurs d'actions privilégiées de série AO cesseront d'avoir droit aux dividendes. L'unique droit qu'ils conserveront sera de recevoir le paiement du prix de rachat.

Le prix de rachat deviendra exigible à la date de rachat. Le paiement du prix de rachat sera fait sur présentation et remise de l'ensemble des 4 600 000 actions privilégiées de série AO au bureau de Compagnie Trust TSX, l'agent des transferts de la Société, situé au 1 Toronto Street, Suite 1200 (Toronto) Ontario M5C 2V6.

Montréal, le 24 février 2022

BCE Inc.